

La facture normalisée
Une innovation contre la fraude sur la TVA P 5



L'association Jeune Leader pour UNIR (JLU) désormais en contact avec les jeunes du Togo profond
Des points focaux installés au cours d'une tournée P 7



LE

LIBERAL

Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

N° 0198 du mercredi 11 février 2015 - 250 F CFA / Etranger 1€

Editorial

La grève, une arme de dissuasion à manipuler avec tact

Chaque fois qu'une centrale syndicale lance un mot d'ordre de grève, quelle que soient la justesse des motifs et la pertinence des revendications, ils sont nombreux à frémir ces togolais tétanisés par le souvenir de la grande grève de 1992. Une grève dite générale et illimitée qui a battu tous les records de longévité paralysant durant neuf mois tout le pays.

On se souvient encore de ces longues journées sans travail avec comme conséquence une paralysie totale des activités. Plusieurs mois de destruction lente plusieurs mois de descente aux enfers pendant lesquels l'économie est partie en lambeaux, les hôpitaux devenus des mouiroirs, des écoles désertées par élèves et enseignants. Pendant des mois, la lame de la grève s'est aussi émoussée dangereusement.

Jadis arme de dissuasion massive entre les mains des travailleurs, la grève a fini en ces années 92 par perdre de son tranchant au Togo. Les centrales syndicales doivent tirer leçon de cette amère expérience de grève ratée. La grève est une arme efficace de dissuasion elle doit être maniée avec tact et surtout ne pas en abuser au risque de lui enlever toute son importance...■

La Rédaction

STT CSTT
CGCT GSA UESI
CNTT UNSIT

Centrales syndicales au Togo ça cafouille!
Les fonctionnaires entre la grève de 72h et le préavis de grève de 48h P 3



Affaire d'atteinte à la sûreté de l'Etat P 2

Le collectif des avocats des détenus face à la presse

Grève à la CEET
Les populations redoutent des coupures électriques P 3

Présidentielle de 2015 P 3
UNIR bientôt en convention pour désigner son candidat

Affaire d'atteinte à la sûreté de l'Etat Le collectif des avocats des détenus face à la presse

Le collectif des avocats de Kpatcha Gnassingbé et ses codétenus a tenu ce Mardi 10 Février un point de presse à l'Hôtel Sarakawa à l'endroit de la presse togolaise. Cette sortie médiatique fait suite à réponse de la requête déposée par ce collectif au Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

Selon ce collège d'avocats composé de Me Jil-Benoit K. Afangbédjé, Me Darius K. Atsoo, Me Raphael N. KPandé-Adzaré et Me Ata Messan Zeus Ajavon, l'avis adopté par le groupe de travail sur la détention arbitraire à sa soixante-onzième session du 17 au 21 novembre 2014 somme le gouvernement togolais à libérer sans délais leurs clients.

Selon eux, la décision du groupe de travail de voir leurs clients libérés tient du fait que ces derniers ont été victimes de tortures et que leur incarcération a été arbitraire et constituait incontestablement une violation des droits et libertés proclamée par les articles 9, 10, et 11 de la déclaration Universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 ainsi que par les articles 9 et 14 du pacte International relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966.

Pour ce collectif, c'est un constat écoeurant que nonobstant la



transmission de cet avis du Groupe de travail sur la détention arbitraire, qui brille par sa clarté, les sieurs Kpatcha Gnassingbé, Ougbakiti Séidou, Esso Gnassingbé, Abi Atti, Soudou Tchinguilou, Kokou Tchaa Dontema et Efoé Sassouvi Sassou croupissent toujours en prison.

En outre, ils ont démenti les allégations qui les tiennent coupables de la lenteur qui perdure dans le processus de libération de leurs clients : « nous tenons à faire observer qu'est fausse, la prétention répandue des autorités togolaises selon laquelle, le défaut de mise en liberté de nos chers clients à ce jour est dû aux procédures que nous

multiplions dans le cadre de cette affaire. Bien au contraire, les procédures en cause n'ont d'autre but que de mettre à néant la réticence nourrie du gouvernement togolais à libérer nos chers clients qui ont été condamnés à tort et mis en détention » ont-ils souligné.

Pour finir, le collectif a lancé un appel à l'opinion nationale et internationale et à tous ceux qui sont épris de justice et de paix d'œuvrer pour la libération sans condition de leurs clients.

Il faut souligner que l'affaire d'atteinte à la sûreté de l'Etat a été jugée en début du mois de septembre de l'année 2011 en premier et dernier ressort par la cour

suprême du Togo. Sur le plan juridique cela suppose que l'arrêt rendu n'est susceptible d'aucun recours. Mais depuis lors, les avocats des détenus ne cessent de multiplier des initiatives qui jusqu'à présent ne changent rien à la donne. Seule une grâce présidentielle pourra aujourd'hui tirer d'affaire Kpatcha et ses codétenus, mais les chances d'une telle option a toujours été remise en cause par les avocats qui de part leur attitude ne contribuent véritablement pas à instaurer un climat favorable à une quelconque mise en liberté des détenus.■

Alain Tchédre.



Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

Récupéré N°0416/23/12/10/HAAC
du 23 décembre 2010

Directeur de la Publication

Fabrice P. Dariworé

Comité de Rédaction

Schmidt EZA
Dieudonné ESSOHANAM
Sémy MAREKA
Charles KEYEWA
P. Fabrice

Correcteur

S. Didier

Infographie

Raphaël AHIALE

Adresse

Route de Mission Tové, non loin du
Petit Séminaire, Agoè
Tél: +228 90 15 87 53
+228 22 41 92 91
13 BP 152 Lomé-TOGO

Imprimerie

La Colombe

Tirage

2000 exemplaires

Fin de la crise au Conseil National de la Jeunesse Le nouveau bureau exécutif a pris fonction

La crise au Conseil National de la Jeunesse (CNJ) vient de prendre fin avec l'élection d'un nouveau bureau exécutif le 17 janvier dernier à Kara avec à sa tête M. Régis Batchassi. La cérémonie de passation de responsabilités au nouveau bureau a eu lieu le mercredi 4 février dernier au siège du conseil. Pour le président sorti du CNJ Thierry Lacougnon, cette crise n'aura que trop duré et c'est un soulagement que de régulariser cette situation : « je n'ai plus qu'à adresser mes sincères félicitations et encouragements au nouveau bureau exécutif dans l'accomplissement de ses tâches.

Des tâches, il faut en parler et elles ne seront pas aisées pour le nouveau bureau ; surtout la



première qui consistera à redorer le blason de l'institution auprès du gouvernement et des partenaires techniques et financiers qui les accompagnent dans leurs projets pour la jeunesse togolaise. Le nouveau président du CNJ, M. Régis

Batchassi avec son équipe de 17 membres entendent renforcer la cohésion entre les jeunes. Selon lui, tout cela passe par « l'incitation à la création et à la bonne culture des associations ainsi que leur forte mobilisation. » Le nouveau

bureau entend également « renforcer l'intervention du CNJ dans la formation et l'auto-emploi des jeunes par la création d'une cellule chargée d'orienter et d'aider les jeunes à l'élaboration des projets et de les accompagner à la recherche du financement.

Cadre d'échanges et de concertations des jeunes, le Conseil National de la Jeunesse a été mis en place par le gouvernement togolais en 2008. La récente crise électorale qui aura duré en tout neuf mois qu'il vient de laisser derrière lui n'est qu'une erreur de parcours et la nouvelle équipe entend vite renouer avec les bonnes pratiques, ceci dans l'intérêt de la jeunesse togolaise.■

Démocrate

Centrales syndicales au Togo ça cafouille

Les travailleurs partagés entre la grève de 72h de la STT et le préavis de grève de 48h de la CCST

La Synergie des Travailleurs du Togo appelle les fonctionnaires à une grève de 72 heures à compter de ce mercredi. Ce débrayage qualifié par certains de trop est consécutif à la sortie médiatique du chef du gouvernement qui lors d'une visite dans une structure sanitaire de la capitale n'est pas allé du dos de la cuillère en fustigeant rageusement les grèves répétées dans le secteur de la santé. L'objectif pour Ahoomey-Zunu à travers cette sortie, était d'apporter une meilleure explication des actions du gouvernement au profit des populations. Interpelé par les grèves répétitives, particulièrement observées dans le secteur de la santé, le Premier ministre et ministre de la santé a rencontré directement le personnel hospitalier pour attirer son attention sur un certain nombre de considérations et leur rapporter de vive voix le point des discussions avec les syndicats. Le chef du gouvernement a fait preuve de fermeté en dénonçant par exemple la fermeture des morgues devant accueillir les corps des défunts ou les urgences pour les premiers



soins, au nom d'un quelconque mot d'ordre de grève.

Ces propos, faut-il le rappeler ont donné lieu à une vive polémique au sein de l'opinion, les uns donnant raison au PM et les autres estimant que le locataire de la primature était allé trop loin.

La STT, qui s'estime injuriée par ces propos organise donc une grève de protestation de 72 heures à compter de ce mercredi 11 février. « C'est une grève de mécontentement pour dénoncer et protester contre les propos injurieux du chef du gouvernement et du ministre des enseignements primaire et secondaire... » a déclaré l'un des leaders syndicaux le Dr Atchi Walla, coordonnateur adjoint

de la nouvelle centrale syndicale.

Par cette nouvelle séquence, la nouvelle centrale compte également attirer l'attention du pouvoir sur les 280 points de la plateforme pour les travailleurs des catégories C, B et A. La STT, faut-il le rappeler depuis un certain temps pose des revendications sur le redressement de la grille salariale qui demeure le clou des discussions, sur les relèvements successifs du SMIG.

Pendant ce temps, la coordination des centrales syndicales qui regroupe 6 centrales syndicales somnolentes a déposé un préavis de grève de 48 heures

le gouvernement tient à rappeler que, dans toute lutte syndicale, la grève doit être le dernier recours du syndicaliste après l'échec total des discussions. Or, le gouvernement étant en discussion avec les syndicats, on se demande à quoi correspond alors l'appel à des grèves à répétition ?

Même si les conditions de vie du travailleur togolais reste à améliorer, il faut reconnaître que le gouvernement a consenti des efforts. On pourra citer au passage :

- Les indemnités forfaitaires de 20.000 et 30.000 francs Cfa sur les salaires des agents de l'Etat et les agents émargeant sur les budgets autonomes

- L'amélioration des conditions de vie des agents du secteur de la santé depuis 2010, avec l'octroi d'un certain nombre de primes. A titre d'exemple, un agent technicien de surface ou garde-malade se retrouve avec un salaire de 110.000 francs Cfa par mois contrairement à ce que gagne un agent de la catégorie C dans l'administration générale.

- Au niveau de l'éducation, il faut noter le paiement chaque année d'une prime de rentrée

et de bibliothèque de 150.000 francs Cfa, sans oublier la prime incitatrice au métier d'enseignant de 10.000 francs Cfa payée mensuellement depuis 2014.

La revendication de 280 points par les centrales syndicales sera, selon le gouvernement, traitée après certains éclaircissements fournis par les services du ministère de l'Economie et des finances. Dans ce cas précis, le problème est lié à l'augmentation du SMIG. Pour les syndicalistes, il faut recréer l'écart entre le salaire des cadres et celui de ceux qui n'ont pas fait d'études.

Les centrales demandent également au gouvernement de leur définir un plan d'augmentation des salaires tous les deux ans. Le gouvernement souhaite une augmentation, sur concertation avec les différents acteurs, à la lumière des progrès économiques reconnus chaque année par le ministère de l'Economie et des finances.

Sur tous les autres points, il est annoncé la mise sur pied d'un comité de suivi des accords obtenus. ■

Démo

Grève à la CEET

Les populations redoutent des coupures électriques

Le mouvement d'humeur des agents de la CEET démarré lundi s'est poursuivi mardi avec la même détermination. Aux dernières nouvelles aucune satisfaction ne profile pour l'instant à l'horizon et du côté des populations on redoute le pire notamment des coupures évoqués par certains agents qui pensent ainsi mettre d'avantage de pression pour la satisfaction des revendications.

Il faut noter ces revendications tournent autour de la division des pas d'avancement par deux depuis novembre 2007, la suppression de l'indexation en 2010 à l'origine d'une perte de 17% sur le traitement de chaque



agent de la CEET pour la période allant de 2010 à 2013. On parle aussi de Contour Global à qui la CEET verse environ 1,6 milliards de francs cfa par mois soit près de 16 milliards de francs cfa par an. Nous y reviendrons. ■

La rédaction

Présidentielle de 2015

UNIR bientôt en convention pour désigner son candidat

Plusieurs partis politiques ont déjà organisé leur congrès d'investiture en vue de la désignation de leur candidat à l'élection présidentielle. On a pour l'instant 7 candidats déclarés. Du côté du parti présidentiel UNIR le suspense demeure. Des sources proches du parti, une convention pourrait s'ouvrir dans les prochains jours, convention à l'issue de laquelle le candidat de l'Union pour la République sera investi par les militants du parti. Sauf surprise, le prochain candidat des bleus ne peut être que le sortant Faure Gnassingbé. Son bilan éloquent, et les nombreux projets en cours pourraient militer en faveur de Faure Gnassingbé.



Arrivé au pouvoir en 2005 à la suite d'une élection, Faure Gnassingbé sera réélu brillamment en 2010 avec près de 60% des voix. Son parti gagnera les législatives de 2013 avec 62 sièges. Face à une opposition plus que divisée et fragilisée une troisième victoire ne l'ombre d'aucun doute. ■

DM

Mutilations génitales féminines Un projet de résolution pour éradiquer ce fléau

La Communauté internationale commémore chaque 06 Février, la journée internationale contre les mutilations génitales féminines. En fait qu'entend-t-on par mutilation génitales féminines (MGF) ? Les mutilations génitales féminines recouvrent des pratiques consistant à ôter, par des moyens chirurgicaux souvent rudimentaires, toute ou une partie des organes génitaux externes féminins. Il s'agit d'une pratique ancestrale qui est mise en œuvre dans certains pays sur des fillettes dont l'âge varié de 7 à 10 ans ou même de jeunes femmes avant le mariage, pour des raisons essentiellement d'ordre coutumier. Puisque ces pratiques n'ont pas de relation directe avec aucune religion, bien que l'excision, qui est une pratique rituelle à court dans certaines régions à majorité musulmane, essentiellement en Afrique saharienne et subsaharienne. Au Togo c'est la

région centrale qui est le fief de cette pratique. A part l'excision qui est l'ablation du clitoris et souvent des petites lèvres, on a aussi l'infibulation qui est une excision doublée de l'ablation des grandes lèvres, suivie de la suture bord à bord des deux moignons. Et enfin l'introcision qui est pratiquée par les aborigènes d'Australie, consistant en un élargissement de l'orifice vaginal en le déchirant vers le bas (au niveau du périnée). Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la mutilation la plus fréquente est l'excision du clitoris et des petites lèvres, qui représente près de 80% des cas. La forme la plus extrême en est l'infibulation, environ 15% des cas. L'OMS estime, à l'échelle mondiale, de 100 à 132 millions le nombre de filles et de femmes ayant subi des mutilations sexuelles ; dont environ 120 millions pour le continent africain. Ces pratiques rétrogrades ont des



conséquences graves sur le physique ainsi que la psychologie des femmes victimes. Sur le plan physique, avec l'ablation partielle ou totale du clitoris, cela entraîne inévitablement une altération de la sensibilité sexuelle. Chez la plupart de ces personnes l'auto sexualité est rendue impossible

car douloureuse. Sur un plan psychologique, elles naissent non seulement de la douleur endurée par les femmes concernées, mais surtout des conséquences calamiteuses fréquentes telles que l'incontinence urinaire et fécale. C'est-à-dire la jeune femme ne peut plus retenir ni ses urines ni

ses selles, qu'elle perd en permanence. Ceci fait qu'elle est progressivement mise à l'écart par sa famille et sa communauté. Comme on le voit ce fléau d'un autre âge doit disparaître le plus rapidement possible dans un souci de respect des droits de l'homme. ■

Wilfried Ted

Coordination des Centrales Syndicales du Togo

Confédération générale des cadres du Togo (CGCT)

Confédération nationale des travailleurs du Togo (CNTT)

Confédération syndicale des travailleurs du Togo (CSST)

Groupe des syndicats autonomes (GSA)

Union générale des syndicats libres (UGSL)

Union nationale des syndicats indépendants du Togo (UNSI)

Préavis de grève

Depuis le vote par l'Assemblée nationale de la loi portant Statut général de la Fonction publique, le dimanche 20 janvier 2013, les agents de l'Etat continuent, avec dépit, d'attendre jusqu'ici l'adoption de son décret d'application.

Les discussions sur la grille indiciaire, débutées depuis le 25 janvier 2013, s'éternisent, avec des rencontres gouvernement-organisations syndicales qui s'enchaînent sans résultats, des travaux de comités techniques mis en place sur la grille qui restent sans suite...

Dans une déclaration en date du 27

janvier 2015, en réponse au communiqué du gouvernement du 21 janvier 2015 annonçant sa décision de payer 909.000.000 FCA au titre de la différence observée sur les salaires payés en 2014, la Coordination des centrales syndicales du Togo (CCST), prenant acte de cette mesure qui n'est en fait qu'une correction légitime de la mauvaise application d'un accord, appelait à la satisfaction immédiate de la revendication principale à savoir, le redressement de la grille indiciaire sur les deux augmentations du SMIG en plus de l'intégration des 20.000 F et 30.000 F pour l'année 2015 et la signature du décret d'application du nouveau statut général de la Fonction publique.

Aujourd'hui, après les nouvelles discussions entre le gouvernement et les organisations syndicales, le 02 février 2015, la CCST constate avec regret que le gouvernement se contente, une fois encore, d'annoncer son intention de demander une évaluation financière de la prise en compte des augmentations du SMIG avant toute décision. Au même moment, le gouvernement, à travers la déclaration du Premier Ministre, en visite au CHR de Kégué le même jour, tente d'opposer les travailleurs aux

responsables syndicaux en faisant croire qu'ils ne luttent pas pour ceux d'entre eux qui perçoivent de bas salaires.

C'est au vu de tout ce qui précède que la CCST dépose ce jour, un préavis de

grève d'avertissement de deux jours pour exiger la satisfaction des revendications sus-mentionnées au plus tard le 24 février 2015.

Fait à Lomé, le 10 février 2015

Ont signé:

<p>Pour la CGCT</p> <p>Le Secrétaire général</p> <p>TSIKPLONOU Mokli Ephrem</p>	<p>Pour la CNTT</p> <p>Le Secrétaire général</p> <p>Yves Agui PALANGA</p>
<p>Pour la CSST</p> <p>Le Secrétaire général</p> <p>Sébastien Ayikoe TEVI</p>	<p>Pour Le GSA</p> <p>Le Secrétaire général par intérim</p> <p>Adje koffi GUEZO</p>
<p>Pour l'UGSL</p> <p>Le Secrétaire général</p> <p>Mathias Kokou Dodzi HLOMADOR</p>	<p>Pour l'UNSI</p> <p>Le Secrétaire général</p> <p>Komlan NOUWOSSAN</p>

La facture normalisée Une innovation contre la fraude sur la TVA

La facture est un document comptable et commercial indispensable dans toute économie moderne. Elle est utilisée dans tout le monde entier. En effet depuis 1985, plusieurs lois successives font obligation aux opérateurs économiques de délivrer des factures à leurs clients, qu'ils soient eux aussi opérateurs économiques ou simples clients. La loi de finances pour la gestion 1995 sur la TVA est venue consacrer ce document qui est devenu la première pièce comptable qui doit en principe faire foi que ce soit entre fournisseur et client ou entre opérateur économique et l'administration fiscale. En effet, l'article 330 du code général des impôts dispose que toute opération commerciale doit remplir un certain nombre de conditions. Mais malheureusement, la pratique quotidienne a démontré que beaucoup de transactions continuent à se faire sans que les factures ne soient fournies

aux clients. C'est pour faire face à cette situation que l'Office Togolais des Recettes (OTR) a introduit dans la lettre de finance 2015 la facture normalisée.

Selon M. Adoyi Essowavana commissaire des impôts, la facture normalisée obligera tout opérateur économique qui fait des transactions sur le territoire national à délivrer des factures qui ont été auparavant fabriquées par l'OTR. En outre, les caractéristiques de cette nouvelle facture sont entre autres le numéro d'identifiant fiscal, un hologramme ou une vignette appelée vignette TVA.

Toute fois, reconnaît le commissaire des impôts, certaines entreprises pourront être autorisées, sur demande, à fabriquer elles même des factures. Mais elles seront obligées d'apposer la vignette de la TVA qui sera vendue au niveau de l'OTR.

Pour le commissaire des



impôts, cette facture rénovée présente plusieurs avantages. D'abord au niveau des clients, elle constitue une assurance car en cas de litige elle servira

de preuve. Puis pour le client-entreprise qui achète des matières premières de vérifier mention de la TVA. Selon ces estimations, la facture

normalisée va permettre d'améliorer le recouvrement de la TVA de plus de 20% car elle n'est pas seulement une formalité mais aussi une dissuasion. Pour lui, elle a un impact très positif. « La TVA est un impôt leader, à elle seule, sur nos réalisations de 2014, elle nous a donné plus de 58 milliards » a-t-il relevé.

Cependant, il est à rappeler que la TVA est un dû de l'état. C'est pour cela qu'on distingue deux types de redevables en ce qui concerne la TVA à savoir le redevable légal ou celui à qui la loi a donné autorisation de collecter la TVA et le redevable réel qui est le consommateur. Il a en outre rappelé que la loi fiscale dans son application mérite de mettre de côté la sanction mais si après sensibilisation les fraudes continuent, les contrevenants tomberont sur le coup d'une amende pouvant atteindre 200 milles francs. ■

La rédaction

Faure Gnassingbé et la bataille contre le virus Ebola Les retombées de la visite en Sierra-Léone, au Libéria et en Guinée

Fidèle à ses engagements de faire de l'Afrique de l'ouest une région avec « 0 » cas Ebola, le Président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé, Coordinateur et Superviseur du processus de riposte et d'éradication de la maladie à virus Ebola, a entrepris une tournée de 24 heures ce 7 février 2015 dans les pays les plus touchés par cette pandémie.

Accompagné par le Président de la Commission de la CEDEAO, Mr. Kadre Désiré Ouédraogo et de la ministre togolaise de l'action sociale, Mme Dédé EKOUE, le Président de la République du Togo a eu des séances de travaux élargies aux comités nationaux de lutte contre Ebola avec les autorités de la Guinée, de la Sierra-Léone et du Libéria.

Que ce soit à Monrovia, à Freetown ou à Conakry, le Président Faure Gnassingbé s'est réjoui des progrès enregistrés et a félicité tour à tour Madame Sirleaf Johnson, le Dr. Ernest Koroma et le Pr. Alpha Condé, pour l'amélioration de la situation épidémiologique dans leurs pays respectifs. « Je voudrais saluer votre



leadership, votre engagement et remercier tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour leur contribution aux résultats encourageants que nous connaissons aujourd'hui », a déclaré le Chef de l'Etat togolais. C'est pourquoi le Chef de l'Etat invite les autorités de ces pays à plus de vigilance et à garder ce cap

de lutte car, pour lui, « Nous ne relâcherons pas nos efforts tant que nous n'aurons pas vaincu l'épidémie et reconstruit ce qui a été détruit ». Dans cette optique, il invite à la levée des restrictions et à la libre circulation des personnes et des biens, instaurées par certains pays dès l'apparition de l'épidémie afin de permettre aux pays concernés de relever les défis de la reconstruction post-Ebola.

En Sierra-Léone où les autorités envisagent très prochainement la réouverture des écoles, le Chef de l'Etat Togolais Faure Essozimna Gnassingbé a réaffirmé la nécessité d'accorder la priorité aux actions concrètes sur le terrain. « Nous venons ici avec beaucoup d'humilité, car nous savons que c'est sur le terrain que la bataille se mène... nous sommes un peu perplexes... le temps que nous vous prenons aurait pu être utilisé pour descendre sur le terrain, consoler les familles et prendre soin des malades... ».

Pour sa part, le Président de la Commission de la CEDEAO, M. Kadre

Désiré Ouédraogo a rendu un vibrant hommage à la Supervision sous-régionale de la lutte contre Ebola pour les mesures diligentes qui ont été prises pour intensifier la riposte contre l'épidémie. Il a évoqué les conclusions de la réunion de haut niveau des partenaires de la CEDEAO pour la lutte contre Ebola, organisée à la mi-janvier 2015, à Accra par le Président Faure Gnassingbé, sous l'égide du Président en exercice de la CEDEAO, M. John Mahama Dramani.

Apparemment très ravi des avancées réalisées sur le terrain, grâce à la feuille de route de la CEDEAO, à la coordination efficiente des interventions des différents partenaires, à l'implication active du secteur privé et au plaidoyer en faveur de l'ouverture des frontières et des dessertes aériennes, le Président de la Commission de la CEDEAO a annoncé la tenue, le 3 mars prochain à Bruxelles, d'une réunion des partenaires sur le financement de la reconstruction post-Ebola, à l'initiative de la Commission de l'Union Européenne. ■

AS

Ne fermons pas les yeux...!
LE RISQUE EST RÉEL



Ministère du Commerce
et de la Promotion du secteur Privé



L'association Jeune Leader pour UNIR(JLU) désormais en contact avec les jeunes togolais du Togo profond Des points focaux installés au cours d'une tournée

Créée le 24 mai 2014, l'association Jeunes Leaders pour UNIR dont les activités ont officiellement démarré le 6 décembre dernier, n'entend pas se contenter de la capitale Lomé pour ses activités. Une tournée démarrée le 4 février dernier a permis à l'association d'aller à la rencontre des jeunes de plusieurs localités dans la partie septentrionale du pays.

Après une escale à Kara le 5 février afin d'assister aux festivités marquant les dix ans de décès du père de la nation, la délégation de JLU conduite par son 1er vice-président M. TCHAA KADANGA Wiyao a successivement sillonné rencontré et échangé avec les jeunes de plusieurs localités notamment Kara, Cinkassé, Dapaong, Kabou, Blitta et Elavagnon dans l'Est Mono.

Partout où la délégation est passée, le message est resté le même avec quelques variantes d'une localité à une autre.

JLU ET LA PROCHAINE PRESIDENTIELLE

L'association Jeunes Leaders pour UNIR est une initiative de jeunes aussi bien de l'administration publique et privée, désireux d'apporter un soutien au parti présidentiel à travers la sensibilisation de la jeunesse et son exhortation à s'intéresser et à prendre part au débat sociopolitique. Ainsi partout où la délégation de JLU est passée lors de sa tournée, elle a bien voulu en savoir davantage sur comment les jeunes favorables au parti UNIR s'organisent pour faire face à la prochaine échéance électorale en l'occurrence la présidentielle, les stratégies mises en œuvre et les difficultés rencontrées. Il n'était pas question pour la délégation de JLU de venir dicter un savoir faire ou des conduites à tenir. Que ce soit à Kara, Dapaong, Cinkassé, Kabou, Blitta et Elavagnon les échanges et débats ont fait jaillir des idées pour des actions concertées. Les différents rendez-vous ont toujours été sanctionnés par la mise sur pied des cellules de coordination qui constituent désormais les points focaux de JLU.



JLU : DES AMBITIONS AU DELA DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE

L'enjeu politique de l'heure demeure l'élection présidentielle qui pourrait se tenir avant le premier semestre de l'année en cours. Cela préoccupe également JLU qui au cours de sa tournée en a suffisamment fait cas comme nous l'avons souligné plus haut. Mais Jeune Leaders pour UNIR n'en fait pas une finalité. Elle compte aller plus loin que ça, bref la tournée avait également pour objectif d'ouvrir des échanges sur l'amélioration des conditions de vie de la jeunesse confrontée surtout au problème de chômage. Des projets dans le domaine social et de développement sont

Envisagés. L'association entend plaider pour auprès des

bailleurs pour le soutien des jeunes porteurs de projets. Ce premier contact ne sera pas le dernier à en croire la délégation de JLU qui promis de revenir très régulièrement sur ses pas afin d'entretenir et de sceller davantage les liens qui viennent de s'établir.

Association d'envergure nationale, JLU entend visiter toutes les régions du pays où elle installera ses points focaux.

JLU : UNE NOUVELLE CORDE QUI SE TISSE AU BOUT DE L'ANCIENNE

« C'est au bout de l'ancienne corde qu'on tisse la nouvelle » dit un adage bien connu de chez nous et les Jeunes Leaders pour UNIR semblent avoir fait sien cet adage puisqu'au cours de leur tournée ils n'ont pas oublié de solliciter les utiles conseils de



ceux qu'on peut considérer comme les devanciers ou les vieux routiers de la politique. Certains savourent leur retraite et d'autres encore en activité. Ça aurait été un crime de lèse-majesté d'arriver par exemple à KABOU sans dire bonjour à l'ex-président de l'Assemblée Nationale Abbas BONFOH ravi de voir germer une nouvelle génération capable de poursuivre la lutte pour un Togo prospère. A ELAVAGNO c'est avec enthousiasme que M. TCHAA KADANGA ancien député à l'Assemblée Nationale a accueilli la délégation de JLU à qui l'ancien président du groupe parlementaire RPT a souhaité bon vent.

On citera également au passage les échanges avec les points focaux du parti UNIR dans toutes

les localités visitées. C'est un plus en terme d'action sur le terrain ont reconnu les différents points focaux UNIR rencontrés.

La tournée a pris fin dimanche soir avec un grand satisfecit « Nous sommes satisfaits de cette tournée qui nous a permis d'échanger beaucoup avec les jeunes et d'enrichir nos propres expériences » a déclaré le chef de la délégation qui a promis que ces genres seront multipliés.

Outre le 1er vice-président, la délégation était composée de la 2e vice-présidente Mireille DJINADJA du responsable à la communication M. Aristide TCHEDRE et du chargé des projets M. Eric AMANA. ■

P. Fabrice

**Pour tout renseignement,
information ou conseil**

**contacter le centre d'appel
au N° VERT**



8201



FEDERER POUR BATIR
www.otr.ig